

**FICHE ACTION N°2**

Thème de la contractualisation	<b>Le premier accueil social inconditionnel de proximité</b>
Intitulé action	Travail partenarial pour le maillage du 1 <sup>er</sup> accueil social en territoire
Description	<p>L'action comporte plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conventions avec les principaux CCAS du territoire : déclinaison du partenariat en fiche action autour de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'interconnaissance entre les services,</li> <li>○ L'accueil et l'orientation des publics (mise en place notamment de chartes d'accueil et de procédures communes,</li> <li>○ La répartition des publics et la rationalisation des accompagnements,</li> <li>○ La mise en place concertée d'accompagnements collectifs conformément au diagnostic de territoire ;</li> </ul> </li> <li>• La présence de l'action sociale territoriale dans toutes les MSAP du territoire : les agents d'accueil des MSAP sont formés en continu à l'accueil de premier niveau. Ils ont la connaissance suffisante de l'action des Maison des Solidarités pour orienter le public et les accompagner dans la prise de rendez-vous ;</li> <li>• La mise en place de formation communes avec les différents partenaires de l'action sociale en territoire (Département, CAF et CCAS) ;</li> <li>• La mise en place d'un dispositif de travail partenarial avec les élus des petites communes (hors convention CCAS) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le contexte : à la faveur notamment des rencontres entre les élus départementaux et les élus des territoires, il apparait un besoin de connaissance, d'information voire de formation autour des politiques sociales du Département et les articulations avec l'action sociale en territoire dans un contexte de recomposition territoriale forte en Maine-et-Loire</li> </ul> </li> </ul>

Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les besoins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connaissance des contours et du fonctionnement de l'action sociale en territoire,</li> <li>- La connaissance du réseau territorial et des partenaires pour les demandes les plus courantes,</li> <li>- Un interlocuteur dédié et identifié,</li> <li>- Des séances d'information et/ou de formation de premier niveau sur les sujets les plus courants,</li> <li>- Mettre en place des séances d'information pour permettre aux élus d'acquérir les compétences de 1<sup>er</sup> niveau leur permettant une écoute dirigée et une orientation de qualité</li> </ul> </li> <li>○ Les thématiques : Le logement, le soutien à la parentalité, l'insertion et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, les secours d'urgence et l'aide alimentaire</li> </ul> <p><b>Dans un premier temps : proposition d'une expérimentation sur un territoire pour voir si une modélisation est souhaitable sur l'ensemble du territoire.</b></p>
-------------	--

<b>SOUS ACTIONS</b>	<b>DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION</b>	<b>DUREE DE L'ACTION</b>	<b>PARTENAIRES ET CO-FINANCEURS</b>	<b>BUDGET</b>	<b>FAPI</b>
<b>Conventions avec les principaux CCAS du territoire</b>	Janvier 2016	En continu en fonction des besoins et attente des territoires	CCAS	% du temps de travail du directeur de projets et des cadres des MDS pour l'élaboration des conventions et les temps de pilotage	NON
<b>Présence de l'action sociale territoriale dans toutes les MSAP du territoire</b>	Janvier 2017	En continu en fonction des besoins et attente des territoires	Ensemble des partenaires présents dans les MSAP	% du temps de travail du directeur de projets et des cadres des MDS pour le temps de coordination et les temps de formation des agents	NON
<b>Mise en place de formation communes avec les différents partenaires de l'action sociale en territoire</b>	Janvier 2016	En continu en fonction des besoins et attente des agents	CAF et CCAS CNFPT	Coût pour le Département de 1 action programmable en 2019/2020 (suite d'un premier module servi début 2019) : - les travailleurs sociaux et l'accompagnement des usagers au numérique : 1 000 €.	NON
<b>Mise en place d'un dispositif de travail partenarial avec les élus des petites communes (hors convention CCAS)</b>	Expérimentation : septembre 2019  Modélisation : à partir d'avril 2020	En continu en fonction des besoins et attente des territoires	Association des Maires du M-et-L  Élus des territoires	% du temps de travail du directeur de projets et des cadres des MDS pour le pilotage, la préparation des supports et les temps d'information.	NON
<b>Développement de Point Conseil Budget</b>	Janvier 2020	En continu	Opérateurs associatifs dans le cadre d'un appel à projet	72 000 € sur la base de deux postes à temps plein de catégorie B à déployer sur les 4 Maisons des solidarités qui n'ont pas d'AEB	NON
<b>Développement d'animation et d'accompagnement collectif autour du budget</b>	Juillet 2019	En continu		Juillet 2019 : Acquisition de mallettes « Kijoulou » réalisées par Emmaüs – 800 € pour l'ensemble des MDS (1 mallette par MDS)  Janvier 2020 : Formation Econovie et acquisition de la mallette pédagogique : 2 200 € (1 mallette par PDS)	NON

La participation de l'Etat pour 2019 sera de 110 000 € et viendra alimenter la mise en œuvre de ces différentes actions.

<b>OBJECTIFS ET PROGRESSION PAR INDICATEUR</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Les conventions avec les principaux CCAS du territoire	30 %	75 %	100 %	100 %
La mise en place d'un dispositif de travail partenarial avec les élus des petites communes (hors convention CCAS)	0 %	10 %	50 %	100 %
Développement de Point Conseil Budget	0 %	0 %	100 %	100 %